

<https://www.francetransactions.com/actus/news-epargne/livret-epargne-orange-janvier-2014.html>



ING Direct : Le livret épargne orange sert du 4%

- ð Actualités - ° Actualités Epargne -

**LIVRET ÉPARGNE
ORANGE**

4%

Publication date: vendredi 10 janvier 2014

Copyright © Guide épargne et placements pour 2021 - Tous droits réservés

Livret Epargne Orange : 4% pendant 4 mois, jusqu'à 150 000 Euros de versement

Certes le [Livret Epargne Orange](#) n'est plus le [super livret](#) du début des années 2000, le livret sur-performant toute la concurrence. Rentrée dans le rang, l'offre épargne d'[ING Direct](#) n'en reste pas moins attractive. Jugez plutôt.

4% brut, c'est bien joli, mais ne net d'impôt, cela fait combien ?



ING Direct : Le livret épargne orange sert du 4% © stock.adobe.com

Pas de panique, quelque soit votre niveau d'imposition, un taux brut de 4% sera toujours supérieur au taux net d'impôt du [livret A](#). En effet, ce dernier est actuellement de 1,25% (il ne devrait pas baisser en février...).

Même imposé à un taux marginal d'imposition de 45%, le taux équivalent net d'[impôts](#) du Livret Epargne Orange ressort pour ce contribuable à 1,67%... Soit 0,42% de plus que le livret A.

CONVERSION EN TAUX NET D'IMPÔT DU TAUX BRUT DE 4 %						
Imposition des intérêts via le PFU (Prélèvement Forfaitaire Unique) ou Flat Tax (*)						
Imposition	Taux d'imposition	Taux Net				
PFU / Flat Tax			Imposition des intérêts via l'impôt sur les revenus (IR)(1)	Taux marginal d'imposition	Taux global d'imposition des intérêts(2)	Taux net d'impôt et net de prélèvements sociaux(3)
0,00 %	17,20 %	3,31 %				
11,00 %	27,45 %	2,90 %				
30,00 %	45,16 %	2,19 %				
41,00 %	55,41 %	1,78 %				

ING Direct : Le livret épargne orange sert du 4%

45,00 %	59,14 %	1,63 %	Montant de l'acompte fiscal prélevé à la source(4)
Acompte fiscal prélevé à la source(4)	30,00 %	2,80 %	
(*) : Depuis le 1er janvier 2018, les intérêts sont soumis au prélèvement forfaitaire unique (PFU) ou encore nommé Flat Tax. Les épargnants peuvent néanmoins opter pour l'intégration de leurs intérêts à l'IR. (1) : Pour les épargnants non imposables sur le revenu, intégration à l'IR possible sur activation de l'option sur la déclaration de revenus. Cf barème des impôts 2021. (2) : Taux global d'imposition des intérêts, en tenant compte des prélèvements sociaux et de la CSG déductible. (3) : Taux net d'impôt sur le revenu et net des prélèvements sociaux. (4) : Cf fiscalité des intérêts 2021, l'acompte fiscal perdure en 2018, les demandes de dispense d'acompte également.			